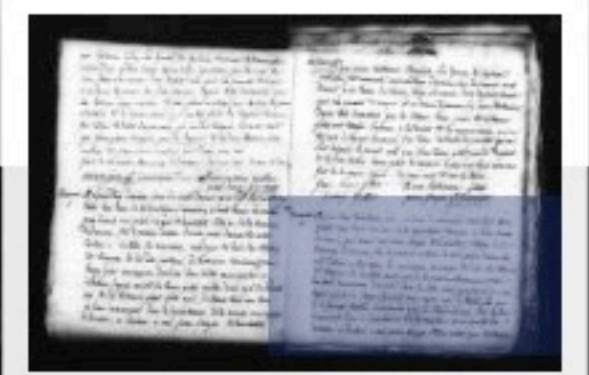




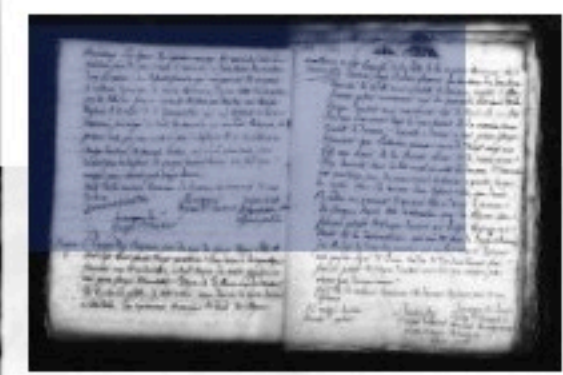
DONCOURT-LÈS-LONGUYON 1793 1812 5 Mi 66/R 4



Numero 8
 Aujourd'hui vingtième jour du mois de novembre mil sept cent quatre vingt trois l'an deux de la république française à huit heures du matin; par devant moi Pierre Joseph Blanchetete, Citoyen de la Commune de Doncour, élu le premier octobre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des Citoyens. Est comparu en la salle publique de la maison Commune Jean Lambert manoeuvre domicilié dans la dite municipalité de Doncour lequel assiste de Jacques Lambert manoeuvre âgé de trente six ans et de Francois Bastien manoeuvre âgé de cinquante ans tous les deux demeurants dans le département de la moselle municipalité de Doncour a déclaré a moi Pierre Joseph Blanchetete que Catherine



DONCOURT-LÈS-LONGUYON 1793 1812 5 Mi 66/R 4



Mauhamp son Epouse En legitieme mariage Est accouche hier du
 neuvieme jour du present mois de novembre a deux heures du matin
 dans la maison d'un enfant femelle qui lui a presente Et auquel
 il a donne le prenom de marie Catherine, d'après cette declaration
 que les Citoyens Jacques Lambert Et Francois Bastien ont certifié
 conforme à la verité Et la representation qui m'a été faite de l'enfant
 venant, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le
 present acte, que Jean Lambert père de l'enfant Et les deux témoins
 Jacques Lambert Et Francois Bastien ont signés avec moi, Jean
 Lambert père de l'enfant Et Jacques Lambert témoin non fait que
 marqué pour n'avoir pas usage de raison.

fait à la maison commune de Doncourt les jours mois Et ans
 cy dessus
 de Jean + Lambert Pierre Joseph
 de Jean + Lambert Blanchetete
 la marque de Jacques Lambert officier public

quatrième Et l'empereur Louis
 dernier Doncourt Lucie Radier faisant sa fonction
 domicilié en la dite municipalité de Doncourt
 Francois Gobert manoeuvre agé de quarante
 Jacques Lambert aussi manoeuvre agé de
 Et deux demeurant dans le département de
 l'arrondissement de Doncourt laquelle a déclaré à moi
 Blanchetete que Catherine Perron agée de
 fille non marié de feu Francois Perron Et
 Didier domicilié dans la dite municipalité de
 hier quatrième jour du present mois de novembre
 du matin dans la maison d'un enfant mâle
 Radier m'a présenté Et auquel elle a donné
 de Jacques, d'après cette declaration que les
 Francois Gobert Et Jacques Lambert ont certifié
 verité Et la representation
 j'ai rédigé en vertu des